



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juin 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 38.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Greffière
	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse
	Responsable des communications
Madame Julie Duval	Responsable des communications - projet spécial et assistante à la direction générale

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance à 19 h 38 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Plus près des gens

En 2006, la Municipalité concluait un partenariat d'usage et de partage des dépenses avec la Fabrique Saint-Jean-Baptiste de Val-David. Un minimum d'aménagements des lieux furent alors nécessaires pour adapter l'église à sa nouvelle réalité.

En 2009, la Municipalité achetait la bâtisse et en complétait l'aménagement pour servir officiellement de salle communautaire. C'était une première dans le diocèse de Mont-Laurier. Depuis, plusieurs lieux de culte ont connu le même sort. Il était encore possible, à l'époque, de signer un protocole d'entente pour donner priorité au culte catholique.

Aujourd'hui, avec les nouvelles règles sur la neutralité religieuse et la laïcité, nous ne pourrions plus faire ce qui était alors autorisé. Il reste que cet édifice, qui n'arrivait plus à faire ses frais uniquement dans sa fonction religieuse, s'est avéré un formidable endroit de rencontres communautaires desservant toutes sortes de clientèles pour toutes sortes d'activités. Il est si populaire qu'il faut penser à réserver de plus en plus à l'avance au risque de ne pouvoir obtenir une date désirée.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Avec les accommodements nécessaires, on continue d'y offrir des services religieux et la Paroisse y a conservé un bureau pour servir la communauté chrétienne de Val-David jusqu'à maintenant. Mais des changements sont en cours pour faire en sorte que les locaux qui servaient jadis de sacristie et de bureau pour la Paroisse hébergent dorénavant le service Loisirs et culture de la Municipalité.

Les travaux d'aménagement s'achèvent et, officiellement, après la Fête nationale, l'endroit deviendra une extension de la mairie où il commence à manquer cruellement de place pour les employés en poste et pour bien servir les nombreux citoyens qui fréquentent ce service.

Enfin, pour ne pas priver les val-davidois qui apprécient avoir les services de secrétariat de la Paroisse au village, le bureau sera relogé à la mairie tant et aussi longtemps que la Paroisse le souhaitera pour éviter d'avoir à se déplacer jusqu'à Sainte-Agathe.

Loin d'inquiéter, ces changements devraient être perçus comme une belle démonstration de la force d'une communauté vivante et tournée vers l'avenir, capable de s'adapter aux nouvelles réalités.

Les nouveaux équipements audio-visuels dont la salle a été dotée font aussi partie de cette démarche qui vise à renforcer la vocation communautaire de l'endroit tout comme l'arrivée du service Loisirs et culture à même l'édifice.

16-06-223 - 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2016 soit adopté, en retirant toutefois le point 8.1.

ADOPTÉE

16-06-224 - 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-06-225 - 2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Congrès annuel: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

du 29 septembre au 1er octobre 2016

800 \$ + taxes par personne

Nicole Davidson, Denis Charlebois, Ghislaine Boisclair

Gala excellence sportive Laurentides: Gabriel Gosselin et Cindy Montambault

8 juin 2016 à St-Jérôme

Kathy Poulin

Formation SDEL: Déjeuner causerie sur la rémunération des élus

31 mai 2016 au Patriote de Sainte-Agathe

25 \$ + taxes, le cas échéant, par personne

Nicole Davidson, Denis Charlebois, Ghislaine Boisclair

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-06-226 - 2.2

APPROBATION – DESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE À UNE PARCELLE DE VOIE PUBLIQUE N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Municipalité d'entamer des procédures pour devenir propriétaire d'une section de voie publique dont l'assiette n'est pas conforme aux titres.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve, afin de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, la description technique relative au lot suivant, n'appartenant pas à la Municipalité, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Lot	Description du plan
2 992 330	Dossier 2015-355G, plan Z-61488, minute 5027, datée du 10 mai 2016 (Sébastien Généreux, a.-g.)

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-06-227 - 2.3 ADHÉSION ANNUELLE - MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES (MCQL)

ATTENDU l'avis de contribution reçu le 6 avril 2016 de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire bénéficier ses citoyens du service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord au coût de 2 836,20 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉE

16-06-228 - 2.4 AUTORISATION DE PARTICIPATION - CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) qui se tiendra du 29 septembre au 1er octobre 2016, au coût de 800 \$ (taxes en sus), les frais d'hébergement et de déplacement étant remboursables en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-06-229 - 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - JOURNAL SKI-SE-DIT

ATTENDU QUE l'entente avec le journal Ski-se-Dit viendra à échéance le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une convention avec l'organisme le Journal Ski-se-dit de Val-David, d'une durée d'un an, soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE

16-06-230 - 2.6

NOMINATION - PERSONNEL CADRE - DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET ASSISTANTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE madame Julie Duval occupe présentement la fonction temporaire de Responsable des communications et assistante à la direction générale;

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Julie Duval viendra à échéance le 17 juin 2016;

ATTENDU le départ prochain à la retraite de la Responsable des communications et adjointe au cabinet de la mairesse;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire certaines modifications à la structure administrative de la Municipalité, en raison notamment de la mise en oeuvre de son plan de communication et les besoins d'accompagnement aux activités de la direction générale ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que les titres des diverses fonctions de la Municipalité soient uniformisés de manière à refléter les tâches et les responsabilités inhérentes à la fonction occupée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal crée la fonction de directrice des Communications et assistante à la direction générale;

QUE le conseil municipal nomme madame Julie Duval pour occuper cette fonction;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat de travail intervenu entre les parties.

ADOPTÉE

16-06-231 - 2.7

CHANGEMENT AU TITRE D'UNE FONCTION - PERSONNEL CADRE - DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que les titres des diverses fonctions de la Municipalité soient uniformisés de manière à refléter les tâches et les responsabilités inhérentes à la fonction occupée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal remplace le titre de la fonction de *Responsable des affaires juridiques* par *Directrice des affaires juridiques*;

QUE ce changement dans le titre de la fonction ne modifie en rien les tâches, les conditions de travail, le contrat de travail ni n'ajoute ou n'enlève à la titulaire actuelle de cette fonction, à ses autres fonctions déjà attribuées par résolution.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

16-06-232 - 2.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - POPCYCLE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE VAL-DAVID VAL-MORIN**

ATTENDU QUE Popcycle Club de vélo de montagne Val-David/Val-Morin désire organiser des sorties à vélo dans les sentiers du parc régional Val-David-Val-Morin durant la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une convention avec La Société du parc régional Val-David/Val-Morin, secteur Far Hills et Popcycle club de vélo de montagne Val-David Val-Morin pour la saison estivale 2016, soit du 10 juin au 30 septembre 2016.

ADOPTÉE

16-06-233 - 2.9 **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT**

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie incendie des Monts;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un délégué et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de la régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne madame Nicole Davidson, mairesse, et monsieur Alain Tousignant, conseiller, pour siéger respectivement à titre de déléguée et de substitut à la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

16-06-234 - 2.10 **AUTORISATION - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le projet de réfection du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer les documents de demande de subvention relatif au projet de réfection du réseau routier local dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

ADOPTÉE

16-06-235 - 2.11 **AUTORISATION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière à Développement économique Canada pour le projet d'agrandissement du chalet Anne-Piché du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer les documents de demande de subvention relatif au projet d'agrandissement du chalet Anne-Piché du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

ADOPTÉE

3 **FINANCE ET TRÉSORERIE**

16-06-236 - 3.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ratifie le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie:

Chèques numéros: 160355 à 160572 446 563,97 \$.

ADOPTÉE

16-06-237 - 3.2 **RENOUVELLEMENT - CONTRAT D'ASSURANCES - ESCALADE DE ROCHER ET TÉLÉMARK**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 2 630,75 \$ (taxes incluses) représentant le renouvellement de l'assurance escalade de rocher et télémark, en vigueur du 1er juin 2016 au 1er juin 2017, à EGR inc.

ADOPTÉE

16-06-238 - 3.3

ASSOCIATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ENFANCE LIBRE (ÉCOLE IMAGINE - L'APPEL) - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE

ATTENDU la correspondance de madame Lucie Poulin de la Commission municipale du Québec, datée du 6 avril 2016, relativement à la demande de l'Association pédagogique pour l'enfance libre (École Imagine - L'APPEL) pour une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 2464, 2466 et 2468 rue de l'Église;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission doit consulter la municipalité locale, en l'occurrence la Municipalité du Village de Val-David, avant de se prononcer sur une telle demande et que celle-ci doit transmettre son opinion à la Commission dans les 90 jours suivant la transmission de l'avis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de reconnaissance de l'Association pédagogique pour l'enfance libre (École Imagine - L'APPEL) aux fins de l'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 2464, 2466 et 2468 rue de l'Église.

ADOPTÉE

4

TRAVAUX PUBLICS

16-06-239 - 4.1

ADJUDICATION - FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES - APPEL D'OFFRES 2016-005

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierre concassée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 mai 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT PAR TONNE MÉTRIQUE (TAXES INCLUSES)
Gelco construction	MG20: 12,93 \$ MG56: 12,65 \$

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil adjuge le contrat à Gelco construction, 5800, boulevard Labelle, Val-Morin (Québec) J0T 2R0, au prix de 12,93 \$ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG20 et au prix de 12,65 \$ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG56, pour un montant total approximatif de 77 160 \$ pour 6 000 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

16-06-240 - 4.2

AUTORISATION - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE ET FABRICATION DE FOSSÉS - MONTÉE GAGNON

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Travaux publics à procéder aux travaux de réparation de la montée Gagnon, entre le 1er rang Doncaster et la limite entre Val-David et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ces travaux visant à effectuer la réparation du pavage et la fabrication de fossés;

QUE les sommes requises aux travaux soient puisées à même le Fonds de réfection des voies publiques, jusqu'à concurrence d'un montant de 15 217 \$.

ADOPTÉE

5

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-06-241 - 5.1

MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1005, RUE DU TOUR-DU-LAC - NUISANCES, TRAVAUX ET USAGES NON CONFORMES

ATTENDU la demande de permis 2016-00036 pour l'emplacement situé au 1005, rue du Tour-du-Lac;

ATTENDU les travaux et les usages non-conformes aux plans soumis et au certificat émis;

ATTENDU la présence de nuisances ;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux nuisances et aux travaux et usages non conformes au 1005, rue Tour-du-Lac.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-06-242 - 5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10012 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Daniel Lévesque déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt.

ATTENDU QUE madame Anne Audit et monsieur Daniel Lévesque ont déposé une demande de permis de lotissement, relative au 1092, rue du Tour-du-Lac à Val-David;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10012, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 9 390,00 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

Monsieur le conseiller Daniel Lévesque ne vote pas sur la présente résolution.

ADOPTÉE

16-06-243 - 5.3 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10013 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Alfred Petrauskas a déposé une demande de permis de lotissement, relative au 2460, rue Saint-Adolphe, Val-David;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10013, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 10 650,00 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-06-244 - 5.4

DÉROGATION MINEURE: 46, BELLE-ÉTOILE

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 46, Belle-Étoile afin de permettre la création d'un nouveau lot no 5 133 301 d'une largeur de 10,66 mètres alors que le règlement de lotissement prescrit une largeur minimale de 15 mètres pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

PAROLE AU PUBLIC:

Monsieur Denis Robidoux (s'exprime quant aux dérogations mineures des 46 et 82, Belle-Étoile et 3121, 1er rang de Doncaster):

Explique que des chemins privés desservent ce développement. Comprend que sa première demande est acceptée. Explique la nature de sa deuxième demande. Mentionne que sa 3e demande (1er rang de Doncaster) ne correspond pas aux normes, mais que ce terrain ne pourrait jamais faire l'objet d'une construction.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00034 au 46, Belle-Étoile, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014.

ADOPTÉE

16-06-245 - 5.5

DÉROGATION MINEURE: 82, BELLE-ÉTOILE

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 82, Belle-Étoile afin de permettre la création d'un nouveau lot no 5 133 302 d'une superficie de 505,8 mètres carrés alors que le règlement de lotissement prescrit une superficie minimale de 600 mètres carrés pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

PAROLE AU PUBLIC:

Monsieur Denis Robidoux (s'exprime quant aux dérogations mineures des 46 et 82, Belle-Étoile et 3121, 1er rang de Doncaster):



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Explique que des chemins privés desservent ce développement. Comprend que sa première demande est acceptée. Explique la nature de sa deuxième demande. Explique que ce terrain serait enclavé. Mentionne que sa 3e demande (1er rang de Doncaster) ne correspond pas aux normes, mais que ce terrain ne pourrait jamais faire l'objet d'une construction.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00033 au 82, Belle-Étoile, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014.

ADOPTÉE

16-06-246 - 5.6

DÉROGATION MINEURE: 2559, RUE RÉMI-VÉZINA

DEMANDE de madame Josianne D'Auteuil et monsieur Markus Dressler relativement au 2559, rue Rémi-Vézina afin de permettre l'empiètement de l'agrandissement du bâtiment principal de 8,90 mètres dans la marge arrière alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul de 9 mètres dans la zone H-17.

PAROLE AU PUBLIC:

Aucune intervention.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation porte atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2016-00031 au 2559, Rémi-Vézina, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 2535, en date du 28 avril 2016.

ADOPTÉE

16-06-247 - 5.7

DÉROGATION MINEURE: 3121, 1ER RANG DE DONCASTER

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 3121, 1er rang de Doncaster afin de permettre la création d'un nouveau lot no 5 133 307 d'une superficie de 447 mètres carrés alors que le règlement de lotissement prescrit une superficie minimale de 600 mètres carrés pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PAROLE AU PUBLIC:

Monsieur Denis Robidoux (s'exprime quant aux dérogations mineures des 46 et 82, Belle-Étoile et 3121, 1er rang de Doncaster):

Explique que des chemins privés desservent ce développement. Comprend que sa première demande est acceptée. Explique la nature de sa deuxième demande. Explique que ce terrain serait enclavé. Mentionne que sa 3e demande (1er rang de Doncaster) ne correspond pas aux normes, mais que ce terrain ne pourrait jamais faire l'objet d'une construction.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation porte atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2016-00035 au 3121, 1er rang de Doncaster, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014.

ADOPTÉE

16-06-248 - 5.8

DÉROGATION MINEURE: LOT PROJETÉ 5 901 872, RUE ADÉLARD-LAVIOLETTE

DEMANDE de messieurs Martin Tailleur et Yannick Weissshuhn relativement au lot numéro 5 901 872 afin de permettre l'empiètement de la nouvelle construction de 1,95 mètre dans la marge arrière alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul de 6 mètres dans la zone MIX-07.

PAROLE AU PUBLIC:

Aucune intervention.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00032 sur le lot numéro 5 901 872, rue Adélar-Laviolette, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 2536, en date du 29 avril 2016.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-06-249 - 5.9 DEMANDE DE RÉNOVATION: 2462, RUE DE L'ÉGLISE

NOUVELLE DEMANDE de monsieur Michel Trottier concernant les travaux de rénovation au 2462, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00037 au 2462, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 mai 2016, sans le lampadaire en cour avant, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-250 - 5.10 DEMANDE DE RÉNOVATION: 895, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Jean-Sébastien Guay concernant les travaux au 895, route 117.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lesquels elle s'inscrit;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00028 au 895, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 13 mai 2016, à la condition d'aménager la plate-bande jusqu'au coin du bâtiment, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-06-251 - 5.11 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2454, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de madame Andrée-Anne Corbeil concernant le projet d'enseigne au 2454, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2015-00049 au 2454, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 15 avril 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-252 - 5.12 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1309, RUE DION

DEMANDE de monsieur Claude Lévesque concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal au 1309, rue Dion.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit éviter les murs aveugles et monotones en créant un rythme, une modulation et des variations de volumes dans les façades ainsi que par la présence de détails architecturaux particuliers s'inscrivant tant dans un contexte contemporain que traditionnel villageois;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la façade latérale d'un bâtiment principal visible d'une voie publique est conçue comme une façade principale tout en respectant la prédominance de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00038, au 1309, rue Dion, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 mai 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-253 - 5.13 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT PROJETÉ 5 901 872, RUE ADÉLARD-LAVIOLETTE

DEMANDE de messieurs Martin Tailleur et Yannick Weissshuhn concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal sur le lot projeté 5 901 872, rue Adélar-Laviolette.

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments est planifiée de manière à assurer la continuité de la trame urbaine et à respecter un alignement cohérent les uns par rapport aux autres;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00030 sur le lot projeté 5 901 872, tel que démontré sur les plans reçus les 2 mai et 9 juin 2016.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-06-254 - 6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Kathy Poulin déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare la possibilité d'un intérêt.

ATTENDU les demandes reçues de Polyvalente des Monts, Fondation Maison Emmanuel, Club optimiste Val-David/Val-Morin, Coopérative de solidarité les jardins Soleil Levant, Palliaccio et la Municipalité;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

2 x 100 \$ - Polyvalente des Monts (2 bourses Méritas 2016 à être remises à des élèves méritants de Val-David);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 200 \$ - Fondation Maison Emmanuel (9e tournoi de golf annuel en septembre);
- 180 \$ - Palliacco (frais de repas bénévoles collecte de sang du 8 août 2016);

À même le Fonds Les abeilles :

- 300 \$ - Club optimiste Val-David/Val-Morin (activités pour les jeunes);
- 1 000 \$ - Coopérative de solidarité les jardins Soleil Levant (projets des Incroyables comestibles);
- 1 500 \$ - La Municipalité (boîte à livres).

Madame la conseillère Kathy Poulin ne vote pas sur la présente résolution.

ADOPTÉE

16-06-255 - 6.2

AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE- PHOTOMATHON ET PIQUE-NIQUE FAMILIAL – 2 OCTOBRE 2016

ATTENDU QUE la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel a lieu du 1er au 7 octobre 2016;

ATTENDU QUE l'organisme Nourri-Source Sainte-Agathe-Val-David souhaite souligner cette semaine le 2 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permette à l'organisme Nourri-Source Sainte-Agathe-Val-David de faire une activité de rassemblement au parc Léonidas-Dufresne le 2 octobre 2016, soit un photomathon et un pique-nique familial;

QUE le conseil municipal autorise le service Loisirs et culture à assurer le suivi pour les besoins techniques nécessaires à l'organisation.

ADOPTÉE

16-06-256 - 6.3

AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE- DANSE LIBRE – 2 JUILLET 2016 ET 6 AOÛT 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permet à l'organisme Mouvement Libre de faire une activité de rassemblement au parc Léonidas-Dufresne les 2 juillet et 6 août 2016, soit des après-midi de danse libre, le tout gratuitement et avec accès à l'électricité.

ADOPTÉE

16-06-257 - 6.4

AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE- 2 REPAS GASTRONOMIQUES – 6 ET 13 AOÛT 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution -
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise le Marché public des Laurentides à tenir deux (2) repas gastronomiques au parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, au chalet Anne Piché, les 6 et 13 août 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-258 - 6.5

AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE - CINÉMA SOUS LES ÉTOILES - 5, 12, 19, 26 AOÛT 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Kathy Poulin déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare la possibilité d'un intérêt.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement "Cinéma sous les étoiles" au parc Léonidas-Dufresne, les 5, 12, 19 et 26 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons et nourriture dans le cadre de cet événement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Madame la conseillère Kathy Poulin ne vote pas sur la présente résolution.

ADOPTÉE

16-06-259 - 6.6

AUTORISATION – UTILISATION – STATIONNEMENT ET CHALET DU LAC PAQUIN

ATTENDU la demande reçue le 11 mai 2016 de madame Ginette Hoyse pour l'utilisation du stationnement et du chalet du Lac Paquin;

ATTENDU QU'il s'agit d'une demande dont la durée est limitée et qui n'est pas de nature à troubler la quiétude du voisinage;

ATTENDU QUE tous les frais encourus, incluant la main-d'oeuvre, pour l'assistance de la Municipalité et/ou les travaux dont la requérante pourrait avoir besoin, seront à la charge de la requérante et auront été identifiés et convenus au préalable;

ATTENDU QUE la requérante s'engage à faire le nécessaire pour ne pas entraver indûment la circulation durant l'activité et fournir une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du stationnement du Lac Paquin du dimanche 12 juin 2016 à compter de 20h00 jusqu'au mardi 14 juin 20h00 au prix de 400 \$;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du chalet du Lac Paquin les 13 et 14 juin 2016 de 11h30 à 15h30;

QUE le conseil municipal autorise la directrice Loisirs et culture, madame Lynne Lauzon, à signer tout document nécessaire à l'entente devant convenir des besoins facturables de la requérante.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-06-260 - 6.7 AUTORISATION - ADHÉSIONS - TOURISME LAURENTIDES

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Laurentides, ainsi que les adhésions du bureau d'accueil touristique et du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne pour les sommes de 620,54 \$ et 346,15 \$ plus taxes;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 505 \$ plus taxes pour la location de présentoirs aux Centres Info Touristes, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-05-204.

ADOPTÉE

16-06-261 - 6.8 AUTORISATION D'INSTALLATION TEMPORAIRE DE PANNEAUX SUR LA PLACE PUBLIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation temporaire des panneaux sur certains endroits publics et le long du parc linéaire Le P'tit train du nord, dans le cadre du projet "Ligne du temps" de la classe de 4ième année de madame Karine Mathieu, de l'école St-Jean-Baptiste;

QUE le conseil municipal autorise le service des Travaux publics à contribuer à l'installation et à la désinstallation des panneaux, incluant le prêt de matériel;

QUE le conseil municipal indique que les panneaux doivent respecter les dispositions relatives à l'affichage prévues au règlement de zonage 601;

QUE le conseil municipal se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vandalisme à l'égard des panneaux.

ADOPTÉE

16-06-262 - 6.9 ADHÉSION ANNUELLE - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de la Municipalité au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2016, et ce, au coût de 85,08 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-06-263 - 7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 699-1

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 699-1 modifiant le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016, afin d'inclure les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 RETIRÉ

9 RÈGLEMENTS

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 mai 2016.

10.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

10.3 DÉPÔT MENSUEL DES DÉPARTS VOLONTAIRES

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports de départ volontaire datés du 19 mai 2016.

10.4 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la Trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mai 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

10.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER - RÈGLEMENT 707

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat du greffier - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 707 pour payer les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout et autres travaux connexes sur des tronçons des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard ainsi que les frais incidents pour un montant de 450 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 450 000 \$.

10.6 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Conformément à l'article 5.2 du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés, le directeur général et secrétaire-trésorier transmet les rapports mensuels de la liste des dépenses effectuées en vertu de ce règlement, pour les mois de mars, avril et mai 2016.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-06-264 - 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 14 juin 2016 soit levée à 21h34.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe